

Dates importantes



Demande de MUTATION ou de RETRAITE PROGRESSIVE

Ces demandes doivent être faites **au plus tard le 31 MARS...**

Toute demande de mutation faite **après** le 31 mars sera **refusée**.

Les demandes de retraite progressive faites **après** le 31 mars pourraient être **refusées**.



Demande de CONGÉ SANS TRAITEMENT et de CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

Ces demandes doivent être faites **au plus tard le 30 AVRIL...**

Les demandes faites **après** le 30 avril pourraient être **refusées**.



Modèles de lettres à utiliser

Nous vous demandons d'utiliser les modèles de lettres disponibles sur notre site web en cliquant sur le lien suivant :

www.spehr.ca

Pour accéder aux modèles de lettres :

Rendez vous sur le site du SPEHR.

Cliquez sur l'onglet : Relations de travail

Choisissez : Formulaires et modèles de lettres

(SVP, utilisez la section de votre centre de services)

Vous avez des questions ou désirez des précisions,
appelez-nous au 1-800-290-5030 / 819 623-5030, poste 2.

Caroline Paquette

Vice-présidente